



TARIFS DE LOCATION, TAXES ET EMOLUMENTS COMMUNAUX

Le Conseil communal des Geneveys-sur-Coffrane,

a r r ê t e

Article premier.- Les infrastructures ainsi que les différentes prestations communales sont définies par les tarifs, les taxes et émoluments figurant dans le document annexé.

Art. 2.- Ces tarifs, ces taxes et émoluments peuvent être modifiés en tout temps par le Conseil communal.

Art. 3.- Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures et entre immédiatement en vigueur.

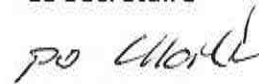
Les Geneveys-sur-Coffrane, le 28 octobre 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire


C. Felgenhauer


M. Lardon



Commune des Geneveys-sur-Coffrane

Conseil communal

Service	Prestation	Unité	Prix unitaire	Remarques
Travaux publics	Homme	Heure	60.00	1 heure minimum
	Tracteur + homme	Heure	120.00	1 heure minimum
	Jeep + homme	Heure	90.00	1 heure minimum
	Elagage + homme	Heure	100.00	+ facture Divisa pour évacuation des déchets
	Débroussaillage + homme	Heure	70.00	1 heure minimum
	Tondeuse à gazon	Heure	50.00	1 heure minimum
	Fraise + tracteur + homme	Heure	110.00	1 heure minimum
	Mise à disposition remorque et transport Diviza (Débarras)	1 jour	60.00	+ facture Diviza
Déchets	Mise à disposition remorque et transport à la Compostière	1 jour	80.00	+ facture Compostière du Val-de-Ruz
	Déneigement d'un passage	Par passage	80.00	
	Calcium	le sac de 50 kg	40.00	
	Sel	le sac de 50 kg	35.00	
	Taxe déchet	Ménage	30.00	Réduction de 50% pour les ménages sis hors localité qui ne sont pas desservis par la collecte.
	Non respect du règlement des déchets – incivilités	Par enlèvement	250.00	Toute personne ne respectant pas les instructions du règlement des déchets devra s'acquitter de la somme de Fr. 250. — pour frais d'enlèvement
	Attestation de domicile	Document	10.00	Au guichet. Supplément CHF 10.00 livraison par poste
	Déclaration de domicile	Document	10.00	Au guichet. Supplément CHF 10.00 livraison par poste
	Attestation de départ	Document	10.00	Au guichet. Supplément CHF 10.00 livraison par poste
	Certificat de bonnes mœurs	Document	10.00	Au guichet. Supplément CHF 10.00 livraison par poste
Emolument d'arrivée pour Suisse (attestation de domicile)	Par adulte	10.00	A encaisser lors du dépôt des papiers	



Commune des Geneveys-sur-Coffrane

Conseil communal

Urbanisme	Permis de construire - procédure normale	dossier	80.00	Taxe de base + 2%o du prix de la construction - max Fr. 6'000.-- (taxe identique à celle perçue par le SAT) dû à 30 jours
	Saisie SATAB	dossier	100.00	dossier de minime importance
	Saisie SATAB	dossier	200.00	dossier de moyenne importance (villa)
	Saisie SATAB	dossier	400.00	dossier de grande importance (immeuble)
	Taxe d'équipement	M2	3.00	A payer au début des travaux
	Taxe d'équipement	M3	1.50	M3 SIA A payer au début des travaux
	Permis de construire - minime importance	dossier	100.00	dû à 30 jours
	Permis de fouille	dossier	100.00	Taxe de base
	Permis de fouille	m2	5.00	Fouille effectuée dans du revêtement superficiel (gravillonnage ou coullis bitumeux)
	Permis de fouille	m2	10.00	Fouille effectuée dans un revêtement en béton, enrobé bitumineux ou tapis posé depuis deux ans ou plus
	Permis de fouille	m2	20.00	Fouille effectuée dans un tapis posé depuis moins de deux ans
Intendance	Tous travaux d'intendance en interne, hors produits et matériels	Heure	60.00	1/2 heure minimum
Maison de commune				
Centre scolaire	Tous travaux d'intendance en interne, hors produits et matériels	Heure	60.00	1/2 heure minimum
Centre sportif	Tous travaux d'intendance en interne, hors produits et matériels	Heure	60.00	1/2 heure minimum
Débiteurs	Frais de rappel, 1er rappel	Rappel	10.00	
	Frais de rappel, 2ème rappel	Rappel	20.00	
	Après le 2ème rappel, les frais sont ceux de l'agence de recouvrement			



Commune des Geneveys-sur-Coffrane

Conseil communal

Lieu	Structure	Type de location	Tarif pour activités commerciales	Particuliers et sociétés à but non lucratif hors Val-de-Ruz	Particuliers et sociétés à but lucratif du Val-de-Ruz	Particuliers et sociétés à but non lucratif du Village	Conditions
Maison de commune	Salle des commissions	Journée, de 8h00 à 22h00	200.00	160.00	120.00	60.00	15-30 personnes
	Salle 1, les Pradières	Journée, de 8h00 à 22h00	120.00	96.00	72.00	36.00	10-15 personnes
	Salle 2, le Mont-Racine	Par année, 1 heure garantie sur 40 semaines, sans intendance	350.00	280.00	210.00	105.00	Exclusivement pour activité répétitive non lucrative
	Salle 2, le Mont-Racine	Journée, de 8h00 à 22h00	320.00	256.00	192.00	96.00	40-70 personnes (la salle 3 est jointe à cette location)
	Salle 3	La salle 3 est comprise dans la location de la salle 2	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Salle de spectacle	Location annuelle	40800.00	32640.00	24480.00	12240.00	Non disponible, avec conciergerie partielle
Centre scolaire	Salle 4	Location annuelle	5400.00	4320.00	3240.00	1620.00	Non disponible
	Salle 5	Location annuelle	3500.00	2800.00	2100.00	1050.00	Non disponible
	Salle 6	Location annuelle	2400.00	1920.00	1440.00	720.00	Non disponible
	Aula	Par année, 1 heure garantie sur 40 semaines, sans intendance	460.00	368.00	276.00	138.00	Exclusivement pour activité répétitive non lucrative
	Aula	Par année, 1 heure garantie sur 40 semaines, sans intendance	1300.00	1040.00	780.00	390.00	50 - 100 personnes



Commune des Geneveys-sur-Coffrane

Conseil communal

		intendance							
	Aula	Journée, de 8h00 à 22h00	400.00	320.00	240.00	120.00	50 - 100 personnes		
	Cuisine	Demi-journée, 8h00-15h00 ou 16h00-22h00, minimum 4 locations, sans enseignant	300.00	240.00	180.00	90.00	4 groupes		
	Salle de couture	A l'heure, sans enseignante, minimum 8 heures de location totale	120.00	96.00	72.00	36.00	5 machines		
	Salle de travaux manuels	A l'heure, sans enseignant, minimum 8 heures de location totale	120.00	96.00	72.00	36.00			
	3 salles de classe	Location annuelle	111350.00	89080.00	66810.00	33405.00	Non disponible		
Protection civile	Local de stockage	Location annuelle	4200.00	3360.00	2520.00	1260.00	Non disponible		
	2 Locaux de stockage	Location annuelle	4200.00	3360.00	2520.00	1260.00	Non disponible		
STPA	Ensemble des locaux	Forfait d'entrée	1000.00	800.00	600.00	300.00	Maximum 50 personnes		
		Par personne et nuit	15.00	12.00	9.00	5.00			
		Par personne et par jour pour la cuisine	5.00	4.00	3.00	2.00			
	Location de la cuisine seule	Par jour, minimum 5 jours consécutifs	200.00	160.00	120.00	60.00			
Refuge forestier	Extérieur	Gratuit si pas loué à l'intérieur							



Commune des Geneveys-sur-Coffrane

Conseil communal

La Guillemette	Intérieur et extérieur		165.00	132.00	99.00	50.00	20 personnes à l'intérieur
Centre sportif	Bassin de natation	Par année, 1 heure garantie sur 40 semaines	2000.00	1600.00	1200.00	600.00	
	Bassin de natation	A l'heure, minimum 8 heures	130.00	104.00	78.00	39.00	
	Bassin de natation, ouverture au public	Entrée individuelle adulte	4.50	4.50	4.50	4.50	
	Bassin de natation, ouverture au public	Entrée individuelle enfants 6 à 16 ans, étudiants, apprentis	2.00	2.00	2.00	2.00	
	Bassin de natation, ouverture au public	Abonnement au porteur 20 entrées	110.00	110.00	110.00	70.00	
	Bassin de natation, ouverture au public	Abonnement au porteur 20 entrées enfants 6 à 16 ans, étudiants, apprentis	70.00	70.00	70.00	40.00	
	Salle de gymnastique	Par année, 1 heure garantie sur 40 semaines	910.00	728.00	546.00	273.00	
	Salle de gymnastique	A l'heure, minimum 10 heures de location	55.00	44.00	33.00	17.00	
	Athlétisme	Par année, une heure par semaine, utilisation soumise aux conditions climatiques et aux restrictions d'entretien	1400.00	1120.00	840.00	420.00	



Commune des Geneveys-sur-Coffrane


Conseil communal

Athlétisme	A l'heure, minimum 10 heures de location	65.00	52.00	39.00	20.00	
Petit terrain de football, demi-terrain	Par année, une heure par semaine, utilisation soumise aux conditions climatiques et aux restrictions d'entretien	1400.00	1120.00	840.00	420.00	Eclairage en sus
Grand terrain	Par match	280.00	224.00	168.00	84.00	
Salle polyvalente	Journée, de 8h00 à 22h00	250.00	200.00	150.00	75.00	20-40 personnes
Buvette	Annuel	8333.00	6666.00	5000.00	2500.00	
La location pour des fragments de période n'est pas possible						

Les Geneveys-sur-Coffrane, le 28 octobre 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président

Le Secrétaire


C. Felgenhauer

M. Lardon